

**R** 17.6.77

Prangins, le 15 juin 1977

Au Conseil communal de Prangins

Rapport de la Commission sur le préavis municipal n° 52/77, concernant la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Prangins de M. Manfred NICKL, d'origine d'Allemagne de l'Ouest, ainsi que de ses quatre enfants.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission, composée de MM. J. Aubert, W. Itten, M. Jaccard, H. Piguet, et de Mlle C. Dunant, présidente, a tenu une séance pour étudier le dossier que lui avait remis la Municipalité à propos de ce préavis. Lors de cette réunion, elle a eu l'occasion de rencontrer M. Nickl, dont les réponses à certaines questions ont permis de compléter les renseignements donnés par le préavis municipal.

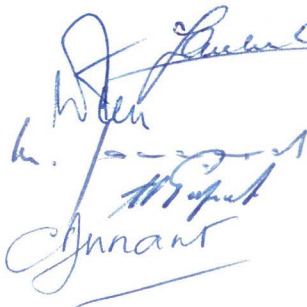
M. Manfred Nickl s'exprime en français sans aucune difficulté. Ayant épousé une Suisse, il habite depuis 15 ans dans le canton de Vaud. Ses quatre enfants y sont nés. Son activité professionnelle le fixe dans notre région, et il est propriétaire de la maison qu'il habite à Prangins.

Tous ces faits montrent que M. Nickl paraît bien assimilé et intégré déjà à la communauté de Prangins.

La commission invite en conséquence le Conseil communal à adopter le préavis municipal et à prendre la décision suivante :

- 1) d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Monsieur Manfred Nickl et ses enfants Stéphane Pierre, Catherine Michelle, Daniel Michel, Frédéric Alexandre ;
- 2) de fixer à Frs. 3'500.- la finance d'agrégation ;
- 3) de comptabiliser cette valeur au capital de la Bourse des Pauvres de Prangins ;

La commission :



James AUBERT

Walter ITTEN

Marc JACCARD

Henri PIGUET

Christiane DUNANT, prés.